

# Consultation ZAEnR du 2 au 31 mai

L'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables permet aux communes de proposer des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAEnR).

Ces ZAEnR doivent permettre d'identifier les secteurs susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, méthanisation, éolien, géothermie, etc.). Elles ne garantissent pas leur autorisation, ceux-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas.

Dans ce cadre, **la mairie de Pénestin lance une consultation du jeudi 2 mai 2024 au vendredi 31 mai 2024.**

Les pièces permettant la compréhension du choix de la localisation des zones par type d'Energie Renouvelable (cartes et notice explicative) sont à disposition du public dans un registre aux jours et heures d'ouverture de la mairie du **jeudi 2 mai 2024 au vendredi 31 mai 2024**. Vous pouvez également les consulter en ligne :

- > [Carte ombrière sur parking](#)
- > [Atlas ombrière sur parking](#)
- > [Carte PV bati](#)
- > [Atlas PV bati](#)
- > [Comment lire les cartes et atlas](#)

À l'issue de la concertation, un bilan des contributions sera présenté et des modifications des propositions de zonage pourront être examinées et débattues au sein du conseil municipal.

**MAIRIE DE  
PÉNESTIN**

44 Rue du Calvaire  
56760 Pénestin

**HORAIRES :**

Lun : 9h - 12h  
Mar : 9h - 12h / 14h - 16h45  
Mer : 9h - 12h / 14h - 16h45  
Jeu : 9h - 12h / 14h - 16h45  
Ven : 9h - 12h / 14h - 16h45  
Sam : 9h - 12h

**TÉL. : 02 23 10 03 00**